

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2665

3 novembre 2011

SOMMAIRE

Agrotrade International S.A.	127912	Lux Invest Control S.A.	127899
AIO S.à r.l.	127900	Major Investment S.A.	127883
Alphabet S.A.	127919	Mangen Constructions S.A.	127891
Anchorage IO II S.à r.l.	127909	Mersch-Kieffer S.C.I.	127903
British American Tobacco Belgium - Luxembourg Branch	127918	Myagency.lu S.à r.l.	127904
Callens, Pirenne, Theunissen & Co	127876	Nikaya SA, SPF	127903
Celtos S.A.	127918	Numisma S.A.	127903
CEREP III F S.à r.l.	127918	Numisma S.A.	127904
CHERRY Luxembourg S.A.	127919	Pamplona PE Topco 9 S.à r.l.	127907
Commerz Holding AG	127876	Pamplona PE Topco 9 S.à r.l.	127907
Compass Luxembourg S.A.	127919	Pfizer Luxembourg S.à r.l.	127895
Construction Investments S.à r.l.	127877	PJJF Finance S.A.	127899
Coogee S.à r.l.	127920	Planet Plus Investments S.A., SPF	127913
CPP Investment Board European Holdings S.à r.l.	127898	Ray International S.A.	127893
CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à r.l.	127881	Redstone Securities Holdings S.à r.l.	127877
Deco Granits S.A.	127920	Rexmore Trading	127893
Delphi Holdings S.à r.l.	127919	RP3 Holdings (Lux) 2 Sàrl	127918
De Narda Luxembourg S.à r.l.	127920	Scan Investors Group S.A.	127908
Deroma Financière S.A.	127897	Sir Gaylord S.A.	127878
Ellora S.A.	127890	Sky Queen AG	127908
Elvira S.A.	127907	Société Luxembourgeoise d'Investissements et de Participations	127913
Fares Luxembourg S.A.	127888	Stone Trading Dominicus Luxembourg .	127920
First Data International Luxembourg III S.à r.l.	127877	Subsea 7 Luxembourg Finance S.à r.l.	127909
First Data International Luxembourg IV S.à r.l.	127883	Taurus Transinvest S.A.	127912
Galaxy S.à r.l. SICAR	127913	Timea S.A.	127897
HGV-LUX Hörgeräte Vertriebs A.G.	127877	Timken Global Treasury	127874
INN-WI-TEC S.A.	127899	TUNISIE EUROPE INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial	127876
LBREP II Europe S.à r.l., SICAR	127878	Vesalius Biocapital Partners S.à r.l.	127880
Les 4 Etoiles SCI	127886	Wind Acquisition Finance S.A.	127908
		Winni S.A.	127888

Timken Global Treasury, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.854.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of the month of July.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Timken (Bermuda) L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda,

hereby represented by Mrs. Petra Magerotte, attorney, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

I. The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Timken Global Treasury S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.854, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, of 6 September 2007, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2377, page 114064 on 22 October 2007 (the "Company").

III. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended as follows:

- By a deed of Maître Henri Hellinckx, of 18 December 2007, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 385, page 18466 on 14 February 2008;

- By a deed of Maître Martine Shaeffer, of 15 September 2008, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2486, page 119298 on 10 October 2008.

IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the articles of association of the Company by inserting new Article 15.3. providing for the possibility of distribution of interim dividends;

2. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

Sole resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to insert to the articles of association of the Company new Article 15.3. as follows:

“ **15.3.** Within the limits as set out by law, interim dividends may be distributed upon resolution of the board of managers, at any time and once or several times during a given fiscal year, subject to the satisfaction of the following conditions:

- i. statutory accounts of the previous fiscal year must have been approved by the shareholder(s);
- ii. interim accounts not older than one (1) month preceding the distribution date must be prepared by the board of managers;
- iii. such interim dividends may only be paid out of the interim profits of the current fiscal year plus any distributable reserves, plus any profits carried forward minus any losses carried forward.

Interim dividends may be paid in cash or in kind at the discretion of the board of managers.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt juillet.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Timken (Bermuda) L.P., un exempted limited partnership constitué selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, les Bermudes,

ici représentée par Mme Petra Magerotte, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Timken Global Treasury S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.854, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx en date du 6 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2377, page 114064 du 22 octobre 2007 (la «Société»).

III. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés comme suit:

- Par acte de Maître Henri Hellinckx en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 385, page 18466 du 14 février 2008;

- Par acte de Maître Martine Schaeffer en date du 15 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2486, page 119298 du 10 octobre 2008.

IV. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification des statuts de la Société par l'insertion du nouvel article 15.3. concernant la possibilité de distribuer des dividendes intérimaires;

2. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique DECIDE d'insérer dans les statuts de la Société un nouvel article 15.3. comme suit:

« **15.3.** Dans les limites légales, des dividendes intérimaires peuvent être distribués suite à une résolution du conseil de gérance, à tout moment et une ou plusieurs fois durant un exercice social donné, lorsque sont satisfaites les conditions suivantes:

- i. les comptes statutaires de l'exercice social précédent doivent avoir été approuvés par le(s) associé(s);
- ii. les comptes intérimaires, arrêtés à une date non antérieure à un mois avant la date de distribution doivent être préparés par le conseil de gérance;
- iii. un tel dividende intérimaire peut seulement être payé sur les profits intérimaires de l'exercice social en cours plus toute réserve distribuable, plus tout bénéfice reporté moins toute perte reportée.

Les dividendes intérimaires peuvent être payés en espèce ou en nature à la discrétion du conseil de gérance.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents Euros (1.500.EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MAGEROTTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2011. Relation: LAC/2011/34475. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130091/108.

(110150002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Commerz Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 72.557.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 14.06.2011 um 15.00 Uhr, Abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Abwahl von Frau Ute Klimek als ständiger Vertreter der MMS Mercury Management Services S.A. wurde angenommen.

2. Die Wahl des neuen ständigen Vertreters der MMS Mercury Management Services S.A., R.C. B 135236 mit Sitz zu L-1840 Luxembourg, 11 A, Boulevard Joseph II,

Herr Götz Schöbel, geboren am 14.03.1966 in Bad Frankenhausen, geschäftsansässig zu L-1840 Luxembourg, 11 A, Boulevard Joseph II,

bestellt in der Generalversammlung vom 30.11.2010, wurde angenommen.

Luxemburg, den 14.06.2011.

Unterschrift

Die Versammlung

Référence de publication: 2011130615/19.

(110149921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Callens, Pirenne, Theunissen & Co, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.178.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire les mandats des gérants M. Baudouin Callens et M. Baudouin Theunissen pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129813/12.

(110150110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

TUNISIE EUROPE INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 66.487.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 8 septembre 2011

1. La cooptation de Mme Virginie DOHOGNE décidée par les administrateurs restants en date du 16 février 2011 a été ratifiée et elle a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

2. La cooptation de M. Philippe TOUSSAINT décidée par les administrateurs restants en date du 18 février 2011a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TUNISIE EUROPE INVESTISSEMENTS S.A., Société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011130109/17.

(110150120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

HGV-LUX Hörgeräte Vertriebs A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 72.370.

Der Sitz der Gesellschaft

"HGV-LUX Hörgeräte Vertriebs AG"

ist:

11 A, Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

HGV-LUX Hörgeräte Vertriebs AG

Unterschrift

Référence de publication: 2011130629/14.

(110149934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

First Data International Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.176.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011130808/11.

(110150862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Redstone Securities Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 136.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130939/9.

(110151340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Construction Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.385.499,90.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 87.926.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 septembre 2011.

En date du 8 septembre 2011 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Neela Gungapersad, en tant que gérant de la Société et ce avec effet rétroactif au 5 septembre 2011.

- de nommer Jean Gil Pires, salarié, né le 30 novembre 1969 à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 5 septembre 2011.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Jean Gil Pires
- José Gomis Canete
- Luis Delso Heras

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011130620/24.

(110149939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Sir Gaylord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.727.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} septembre 2011

1. Les mandats des administrateurs ont été reconduits et viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

L'adresse professionnelle des administrateurs est désormais sise au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

2. La société anonyme FISCALITE IMMOBILIERE S.A., établie et ayant son siège social à L-6975 Rameldange, 28, am Bounert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.162 est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur René MORIS, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011132369/21.

(110152560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.232.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision des gérants de la Société en date du 6 septembre 2011 que:

- 1 nouvelle part sociale ordinaire de classe A a été émise et est détenue depuis le 6 septembre 2011 par Harbor Bermuda L.P.;
- 46 nouvelles parts sociales ordinaires de classe B ont été émises et sont détenues depuis le 6 septembre 2011 par LBPOL Bermuda Holdings L.P.;
- 2 437 nouvelles parts sociales ordinaires de classe D ont été émises et sont détenues depuis le 6 septembre 2011 par Ippocrate Bermuda Holdings L.P.;
- 3 nouvelles parts sociales ordinaires de classe K ont été émises et sont détenues depuis le 6 septembre 2011 par Angel City Bermuda Holdings L.P.;
- 1 nouvelle part sociale ordinaire de classe L a été émise et est détenue depuis le 6 septembre 2011 par William II Bermuda Holdings L.P.;
- 1 nouvelle part sociale ordinaire de classe M a été émise et est détenue depuis le 6 septembre 2011 par Lion Bermuda Holdings L.P.;
- 18 098 nouvelles parts sociales ordinaires de classe O ont été émises et sont détenues depuis le 6 septembre 2011 par Neptune Bermuda Holdings L.P.;
- 1 103 nouvelles parts sociales ordinaires de classe P ont été émises et sont détenues depuis le 6 septembre 2011 par Cannon Bridge Bermuda Holdings L.P.;
- 122 578 nouvelles parts sociales ordinaires de classe Q ont été émises et sont détenues depuis le 6 septembre 2011 par Segovia Bermuda Holdings L.P.;
- 5 nouvelles parts sociales ordinaires de classe R ont été émises et sont détenues depuis le 6 septembre 2011 par Zoliborz Bermuda Holdings L.P.;
- 5 nouvelles parts sociales ordinaires de classe T ont été émises et sont détenues depuis le 6 septembre 2011 par Duna Bermuda Holdings L.P.;

- 2 205 nouvelles parts sociales ordinaires de classe W ont été émises et sont détenues depuis le 6 septembre 2011 par Goodwater Bermuda Holdings L.P.;

- 25 nouvelles parts sociales ordinaires de classe Z ont été émises et sont détenues depuis le 6 septembre 2011 par Fox Bermuda Holdings L.P.

Dès lors, depuis le 6 septembre 2011, les 4 985 152 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Associés	Adresse	Numéro d'enregistrement	Nombre de parts
Harbor Bermuda LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 838	444 classe A
LBPOL Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 831	1 034 classe B
Serico Bermuda LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 987	61 038 classe C
Ippocrate Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 035	7 389 classe D
Poseidon Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 034	1 686 classe E
Linco Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 695	144 classe G
William Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 769	5 346 classe H
Le Provençal Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 893	337 classe I, 75 classe X
Sierra Blanca Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 811	40 classe J
Angel City Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 771	232 classe K
William II Bermuda Holding LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 357	1 905 classe L
Lion Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 888	541 classe M
Gracechurch Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 354	353 classe N

127880

Neptune Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 628	4 684 607 classe O
Cannon Bridge Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 644	3 833 classe P
Segovia Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 005	180 635 classe Q
Zoliborz Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 212	21 854 classe R
Adam Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 148	94 classe S
Duna Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 033	518 classe T
Goodwater Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 455	2 808 classe W
MC&S Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 682	4 052 classe Y
Fox Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 428	6 081 classe Z
LBREP II LRG Holdings Bermuda LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 767	106 classe AA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Pour extrait conforme
 LBREP II Europe S.à. r.l., SICAR
 M. Michael Denny
 Gérant de Catégorie A

Référence de publication: 2011129601/137.

(110148751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Vesalius Biocapital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1B, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.072.

—
 EXTRAIT

1. Il est constaté que:

- la société Orrix Management BVBA immatriculé sous le numéro 476019184 est inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises et non au Registre de Commerce comme apparaissant sur l'extrait du Registre du Commerce;

- la société A Q Invest BVBA immatriculé sous le numéro 0892924986 est inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises et non au RCS de Belgique comme apparaissant sur l'extrait du Registre du Commerce;

- la société SGV Management Services BVBA immatriculé sous le numéro 472774139 est inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises et non au Registre de Commerce comme apparaissant sur l'extrait du Registre du Commerce.

2. Il est constaté que le siège social de la société A Q Invest BVBA, administrateur, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0892924926, se situe désormais à B-1150 Sint-Pieters-Woluwe, 273, Tervurenlaan.

3. Il est constaté que l'adresse de Monsieur Christian Schneider se situe désormais à D-82131 Gauting, 28b, Schrimpfstrasse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2011132423/21.

(110152190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.155.200,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 122.172.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of July

Before Maître Hellinckx notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CS Italian Opportunities No. 1 S.C.A. SICAV-SIF, a société en commandite par action incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered under number B 117 979, having its registered office at 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg;

Being the sole shareholder of, and holding all the forty six thousand two hundred and eight (46,208) shares in issue in CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, incorporated by deed enacted by Maître Henri Hellinckx on November 23, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 89 of January 31, 2007 registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 122 172.

Duly represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party, acting in the above stated capacity, considered the following agenda:

- 1) Approval of the interim financial statements of the Company as at June 30, 2011;
- 2) Decision to dissolve the Company and put it into liquidation;
- 3) Discharge given to the board of managers of the Company for the performance of their duties from January 1st, 2011 until the date of putting the Company into liquidation;
- 4) Appointment of CS Italian Opportunities No. 1 S.à r.l. as liquidator of the Company, and determination of its power.

After having approved the above, the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to approve the interim financial statements of the Company as at June 30, 2011.

Second resolution

It was resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation (the Company subsisting for the sole purpose of the liquidation).

Third resolution

The meeting decides to grant full discharge to the board of managers of the Company for the performance of their duties from January 1st, 2011 until the date of putting the Company into liquidation.

Fourth resolution

The meeting resolved to appoint as liquidator CS Italian Opportunities No. 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, registered under number B 117 980.

The meeting resolved that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing persons, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by its name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinzième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CS Italian Opportunities No. 1 S.C.A. SICAV SIF, une société en commandite par action formée et existant en vertu des lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg;

En tant qu'associé unique de, et détenant toutes les quarante-six mille deux cent huit (46,208) parts sociales de CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, constituée par acte notarié de Maître Henri Hellinckx en date du 23 Novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), numéro 89 du 31 janvier 2007 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122 172.

Dûment représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire susnommé restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en sa capacité précitée, a considéré l'ordre du jour suivant:

- 1) Approbation des états financiers intérimaires de la Société au 30 juin 2011;
 - 2) Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation;
 - 3) Décharge donné aux membres du conseil de gérance de la société pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} janvier 2011 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société;
 - 4) Désignation de CS Italian Opportunities No. 1 S.à r.l. en tant que liquidateur de la Société et octroi de ses pouvoirs.
- Après avoir approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver les états financiers intérimaires de la Société au 30 juin 2011.

Deuxième résolution

Il a été décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation (la Société subsistant pour les seuls besoins de la liquidation).

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de donner décharge aux membres du conseil de gérance pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} janvier 2011 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de nommer comme liquidateur: CS Italian Opportunities No. 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présents.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une version française; à la requête de la personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, la personne comparante a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33543. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129828/101.

(110149739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

First Data International Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.660.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011130809/11.

(110150854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Major Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8715 Everlange, 33, rue Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 109.928.

In the year two thousand eleven, on the twenty-sixth day of August.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company (société anonyme) MAJOR INVESTMENT S.A., with registered office at L-1311 Luxembourg, 31, boulevard Marcel Cahen, R.C.S. Luxembourg number B 109928, incorporated by deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on the 29th of July 2005, published in the Mémorial C number 1308 of the 1st of December 2005.

The meeting is presided by Mr Romain ZIMMER, chartered accountant, residing professionally at L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

The chairman appoints as secretary Mrs Myriam DERAIDEUX, private employee, residing professionally at L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

The meeting elects as scrutineer Mr Manuel MARTINOT, economic adviser, residing at L-8715 Everlange, 33, rue Hiel.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

I.- That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

III.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the company from L-1311 Luxembourg, 31, boulevard Marcel Cahen, to L-8715 Everlange, 33, rue Hiel.

2. Amendment of the 1st paragraph of article 2 and of the 1st paragraph of article 13 of the articles of incorporation.

3. Statutory nominations.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company from L-1311 Luxembourg, 31, boulevard Marcel Cahen, to L-8715 Everlange, 33, rue Hiel, and subsequently amends the first paragraph of article two and the first paragraph of article thirteen of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 2. (paragraph 1).** The registered office of the company is established at Everlange."

" **Art. 13. (paragraph 1).** The annual general meeting of the shareholders will be held at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the convening notices, on the 15th of June at 02.00 p.m.."

Second resolution

The meeting decides to renew for a period ending during the annual general meeting of the shareholders of the company in the year 2017:

the mandate of the directors:

- Mr Manuel MARTINOT, born in Wassy, Haute Marne (France) on the 22nd of May 1963, residing at L-8715 Everlange, 33, rue Hiel;

- Mr Jean-Michel CIUCH, born in Pointe-aux-Trembles (Canada) on the 18th of February 1964, residing in F-75019 Paris, 83, rue Petit (France);

- Mrs Brigitte DE LESCAZES, born in Verdun (France) on the 9th of July 1960, residing at L-2310 Luxembourg, 33, Val Fleuri;

the mandate of the delegated director:

- Mr Manuel MARTINOT, prenamed;

the mandate of the statutory auditor:

- The limited liability company KOBU S.à r.l., having its registered office at L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, R.C.S. Luxembourg number B 84077.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred and twenty-five Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-six août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAJOR INVESTMENT S.A., avec siège social à L-1311 Luxembourg, 31, boulevard Marcel Cahen, R.C.S. Luxembourg numéro B 109928, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1308 du 1^{er} décembre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Romain ZIMMER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis

Le président désigne comme secrétaire Madame Myriam DERAIDEUX, employée privée, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 612, rue du Fort Wallis.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Manuel MARTINOT, conseiller économique, demeurant à L-8715 Everlange, 33, rue Hiel.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée sans convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-1311 Luxembourg, 31, boulevard Marcel Cahen, à L-8715 Everlange, 33, rue Hiel.
2. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 2 et du 1^{er} alinéa de l'article 13 des statuts.
3. Nominations statutaires.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1311 Luxembourg, 31, boulevard Marcel Cahen, à L-8715 Everlange, 33, rue Hiel, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux et le premier alinéa de l'article treize des statuts comme suit:

" **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège de la société est établi à Everlange."

" **Art. 13. (alinéa 1^{er}).** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 15 juin à 14.00 heures."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de reconduire pour une période finissant pendant l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société de l'année 2017:

le mandat des administrateurs:

- Monsieur Manuel MARTINOT, né à Wassy, Haute Marne (France) le 22 mai 1963, demeurant à L-8715 Everlange, 33, rue Hiel;
- Monsieur Jean-Michel CIUCH, né à Pointe-aux-Trembles (Canada) le 18 février 1964, demeurant à F-75019 Paris, 83, rue Petit (France);
- Madame Brigitte DE LESCAZES, née à Verdun (France) le 9 juillet 1960, demeurant à L-2310 Luxembourg, 33, Val Fleuri;

le mandat de l'administrateur-délégué:

- Monsieur Manuel MARTINOT, prénommé;

le mandat du commissaire aux comptes:

- La société à responsabilité limitée KOBU S.à r.l., ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, R.C.S. Luxembourg numéro B 84077.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent vingt-cinq euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Romain ZIMMER, Myriam DERAIDEUX, Manuel MARTINOT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 septembre 2011. Relation GRE/2011/3132. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 15 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128886/132.

(110148843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Les 4 Etoiles SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1135 Luxembourg, 26, avenue des Archiducs.

R.C.S. Luxembourg E 4.567.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le 19 Septembre.

Ont comparu:

1.- Monsieur Philippe Aflalo, né à Fes (Maroc), le 18 décembre 1970, demeurant à L-1135 Luxembourg, 26 avenue des Archiducs, et;

2.- Madame Dorit Mediouni épouse Aflalo, née à Rehovot (Israël), le 16 Juin 1972, demeurant à L-1135 Luxembourg, 26 avenue des Archiducs.

Lesquels comparants ont décidé d'arrêter les statuts d'une société civile immobilière comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la mise en valeur par vente, échange ou la location, l'administration, l'exploitation et la gestion d'immeubles ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

Elle pourra emprunter, donner ses immeubles en garantie, se porter caution, consentir toutes hypothèques, le tout tant pour son propre compte que pour le compte de tiers.

D'une manière générale, elle pourra accomplir tous actes et opérations industrielles, commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation ou son développement.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Les 4 Etoiles SCI", société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre en droit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à MILLE EUROS (1.000.- EUR) représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,00.- EUR) chacune.

Elles ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Philippe Aflalo, prénommé, cinquante (50) parts,

2.- Madame Dorit Mediouni épouse Aflalo, prénommée, cinquante (50) parts,

Total: cent (100) parts

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou des non-associés que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2011.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quel qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-1135 Luxembourg, 26, avenue des Archiducs.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée
 - M. Philippe Aflalo, prénommé,
 - Mme Dorit Mediouni, épouse Aflalo, prénommée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de n'importe quelle gérant, y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée.

Dont acte, passé à Luxembourg, le 19 Septembre 2011

Référence de publication: 2011129951/99.

(110150118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Fares Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 65.230.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

En date du 21 juillet 2011, l'actionnaire unique a décidé de révoquer Madame Sylvie Abtal-Cola et Monsieur Eric Vanderkerken en tant qu'administrateurs de la société.

En cette même date, l'actionnaire unique a décidé de nommer Madame Marjoleine van Oort, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant qu'administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat.

Leurs mandats expireront au 21 août 2014.

En cette même date, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes sortant, Monsieur Lex Benoy, avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011130625/22.

(110149938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Winni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 25.394.

—
In the year two thousand eleven, on the 13th of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, Notary residing at Esch sur Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "WINNI S.A." a société anonyme having its registered office at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated on January 7th, 1987 before Maître Marc ELTER, notary residing in Luxembourg, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 99 of April 9th, 1987, deed modified for the last time on May 8th, 2007 before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch sur Alzette, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1276 of June 26th, 2007 (hereafter "the Company").

The General Meeting was presided by Mr Charles Duro, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Mrs Karine Mastinu, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mr Lionel Bonifazzi, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman declared and requested the notary to act:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the entire paid up issued capital is duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The attendance list, signed by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution with immediate effect and voluntary liquidation of the Company;
2. Appointment of Mr Charles DURO as liquidator of the Company;
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation.

Second resolution

The General Meeting decides to appoint as liquidator Mr Charles Duro, attorney at law, born on June 5th, 1958 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) ("the Liquidator").

Third resolution

The General Meeting decides to grant the Liquidator with the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in Article 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10th 1915 on commercial companies as amended.

The General Meeting further decides and acknowledges that the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme «WINNI S.A.» ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg), constituée le 7 janvier 1987 par devant Maître Marc ELTER, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 99 du 9 avril 1987, acte modifié pour la dernière fois le 8 mai 2007 par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch sur Alzette, acte publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1276 du 26 juin 2007 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale était présidée par Me Charles Duro, avocat, demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président a désigné comme secrétaire Me Karine Mastinu, avocat, demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale a choisi comme scrutateur Me Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social libéré et émis est dûment représentée à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

II. Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution avec effet immédiat et liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination de M. Charles DURO aux fonctions de liquidateur de la Société;
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la Société Me Charles Duro, avocat, né le 5 juin 1958 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) ("le Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, L. Bonifazzi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12162. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129560/107.

(110149087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Ellora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 153.407.

L'an deux mille onze, le quinze septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ELLORA S.A." établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, pré-qualifiée, en date du 3 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1320 du 26 juin 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 153407.

L'assemblée est présidée par Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que sur le vu de l'entièreté des titres au porteur les TROIS CENT DIX (310) actions représentatives de l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Une liste de présence après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S.Talmas, S.Uriot, A.Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12266. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129857/58.

(110149706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Mangen Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 43.028.

L'an deux mille onze, le trente août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MANGEN CONSTRUCTIONS S.A.", ayant son siège social à L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 43.028, constituée suivant acte reçu par Maître Jacqueline HANSEN-PEFFER, alors notaire de résidence à Capellen en date du 9 février 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 225 du 17 mai 1993,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 18 février 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 361 du 20 mai 1999

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 9 septembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2333 du 29 octobre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MERSY, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cécile PONCELET, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq cent cinquante mille quatre-cent-vingt-et-un euros et vingt-neuf cents (EUR 550 421,29.-), pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-et-onze cents (EUR 49 578,71.-) à un montant de six cent mille euros (EUR 600 000.-), par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de cinq cent cinquante mille quatre-cent-vingt-et-un euros et vingt-neuf cents (EUR 550 421,29.-), par l'émission et la création de vingt-deux mille (22 000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, à attribuer entièrement libérées aux propriétaires des actions anciennes proportionnellement aux actions qu'ils détiennent dans le capital de la Société;

2. Adoption d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00.-) par action;

3. Echange des vingt-quatre (24 000) mille actions existantes sans désignation de valeur nominale contre vingt-quatre (24 000) mille actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00.-) par action, ayant les mêmes droits et obligations que les anciennes actions existantes, à attribuer entièrement libérées aux propriétaires des actions anciennes proportionnellement aux actions qu'ils détiennent dans le capital de la Société;

4. Pouvoirs à donner au Conseil d'Administration afin de procéder à toutes les modalités relatives à l'augmentation de capital, et notamment à l'enregistrement des écritures comptables y relatives;

5. Constatation de l'augmentation de capital et modification corrélative du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 600 000,-(six cent mille euros -) représenté par vingt-quatre mille (24 000) actions d'une valeur nominale de EUR 25,-(vingt-cinq euros) chacune.»

6. Toutes autres modifications statutaires nécessaires ou utiles.

7. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cinq cent cinquante mille quatre-cent-vingt-et-un euros et vingt-neuf cents (EUR 550.421,29.-), pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-et-onze cents (EUR 49.578,71.-) à un montant de six cent mille euros (EUR 600.000.-), par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de cinq cent cinquante mille quatre-cent-vingt-et-un euros et vingt-neuf cents (EUR 550.421,29.-), par l'émission et la création de vingt-deux mille (22.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, à attribuer entièrement libérées aux propriétaires des actions anciennes proportionnellement aux actions qu'ils détiennent dans le capital de la Société.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

La justification de l'existence des bénéfices reportés a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Deuxième résolution

L'assemblée fixe la valeur nominale des actions à vingt-cinq euros (EUR 25,00.-) chacune;

Troisième résolution

L'assemblée décide d'échanger les vingt-quatre mille (24.000) actions existantes sans désignation de valeur nominale contre vingt-quatre mille (24.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00.-) par action, ayant les mêmes droits et obligations que les anciennes actions existantes, à attribuer entièrement libérées aux propriétaires des actions anciennes proportionnellement aux actions qu'ils détiennent dans le capital de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée mandate le Conseil d'Administration afin de procéder à toutes les modalités relatives à l'augmentation de capital, et notamment à l'enregistrement des écritures comptables y relatives

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à 600.000,-EUR (six cent mille euros) représenté par vingt-quatre mille (24.000) actions d'une valeur nominale de 25,-EUR (vingt-cinq euros) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 2.100,-EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Philippe MERSY, Laure SINESI, Cécile PONCELET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 septembre 2011. Relation GRE/2011/3170. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129979/99.

(110149751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Ray International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 58, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 38.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130943/9.

(110151133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Rexmore Trading, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 161.426.

L'an deux mille onze, le cinq août.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz,

A comparu:

Madame Francesca PONGHELLINI, avec adresse au 1, Via Antonio Meucci I-43126 Parme, Italie,

Ici représentée par, Monsieur Bertrand Party, employé privé, demeurant au 75, Parc d'activités, Capellen

en vertu de procuration donnée le 1^{er} août 2011 à Parme, Italie

Laquelle procuration après avoir été signée "NE VARIETUR" par le Notaire et le comparant, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

La comparante, telle que représentée, nous a déclaré:

Qu'elle est la seule associée représentant 100% du capital de la société à responsabilité limitée "REXMORE \ TRADING", dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75 Parc d'activités, constituée aux Iles Vierges Britanniques le 15 juillet 1994 et dont le siège social a été transférée au Grand-Duché de Luxembourg afin d'acquérir la nationalité luxembourgeoise suivant acte reçu par le notaire Maître Anja HOLTZ de résidence à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 mai 2011, acte en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B-161426.

Que le capital social est fixé à trente-sept mille euros (37.000 euros) divisé en 100 parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Que la comparante représentant l'intégralité du capital social, a décidé de prononcer la mise en liquidation anticipée de la société "REXMORE TRADING" avec effet au 30 juin 2011.

Qu'elle déclare avoir eu pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société.

Que cette dernière souhaite procéder par la voie d'une mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur et dissolution subséquente.

Que la comparante prend, par conséquent, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de mettre en liquidation la société avec effet au 30 juin 2011 et nomme Monsieur Raffaello RAIMONDO, né le 24 décembre 1964 à Dolceacqua (Italie), avec adresse professionnelle à 20, Boulevard Princesse Charlotte MC-98000 Monaco, en tant que liquidateur.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les comptes de liquidation basés sur la situation comptable à la date du 30 juin 2011.

Troisième résolution

Affectation à l'associé unique de tous les biens sociaux sis en Italie.

La comparante donne acte que les biens sociaux se trouvent en Italie.

Affectation à Madame Francesca PONGHELLINI, associé unique, qui accepte, de tous les biens sociaux sis en Italie représentant 100% de la totalité du patrimoine social de la Société, constitué par:

IMMEUBLES

sis dans la Commune de Colorno (Parme):

- terrain recensé au C.T., feuille 2, parcelle 114 - arable, planté d'arbres - cl. 2, 130,99 are, r.d. 101,35 euros, r.a. 121,77 euros;

- entité urbaine recensée au C.T., feuille 2, parcelle 112 -37,12 are;

- unité tombée en désuétude recensée au C.F., feuille 2, parcelle 8, sub. 2 - localité Sacca n° 47, rez-de-chaussée;

- unité tombée en désuétude recensée au C.F., feuille 2, parcelle 92 - localité Sacca n° 47 rez-de-chaussée;

- appartement recensé au C.F., feuille 2, parcelle 102, sub. 1 - localité Sacca n° 47 étages T-1-2 - cat. A/4 cl. 1 pièces 4 rente 150,81 euros;

- appartement recensé au C.F., feuille 2, parcelle 102, sub. 2 - localité Sacca n° 47 étages T-l-2 - cat. A/4 cl. 1 pièces 8,5 rente 320,46 euros;

- appartement recensé au C.F., feuille 2, parcelle 102, sub. 3 - localité Sacca n° 47 étages T-l-2 - cat. A/4 cl. 1 pièces 15 rente 565,52 euros;

- garage recensé au C.F. feuille 2, parcelle 102, sub. 4 -localité Sacca n° 47 rez-de-chaussée - cat. C/6 cl. 1, 44 m2 rente 74,99 euros;

- unité tombée en désuétude recensée au C.F., feuille 2, parcelle 102 sub. 5 - localité Sacca n° 47 étages T-1;

- unité tombée en désuétude recensée au C.F., feuille 2, parcelle 102 sub. 6 - localité Sacca n° 47 étages T-1;

sis dans la commune de Parme (Parme):

- appartement recensé au C.F. à la section 001 feuille 2, parcelle 320, sub. 15 - via Pontremoli n° 8 étages 2-S1 -z.c. 1 cat. A/2 cl. 3 pièces 4,5 rente 504,32 euros;

sis dans la commune de Brenzone (Vérone):

- appartement recensé au C.F. à la section B feuille 6, parcelle 492, sub. 33 - localité Castelletto étage R - cat. A/2 cl. 3 pièces 6 rente 774,69 euros;

- garage recensé au C.F. à la section B feuille 6, parcelle 492, sub. 13 - localité Castelletto étage T - cat. C/6 cl. 14, m2 19 rente 80,46 euros;

Parts sociales

La pleine propriété des parts sociales, représentant 100% du capital social de la société à responsabilité limitée de nationalité italienne "Rex Build s.r.l.", à l'associé unique, ayant son siège légal à Parme (Italie) viale Mentana n° 45, capital social 10.400,- euros entièrement versés, numéro de code fiscal et inscription au registre des entreprises de la Chambre de Commerce et de l'artisanat de Parme sous le numéro 01959860345;

Que la présente affectation est effectuée à la "valeur de marché" soit EUR 424.609,40, arrondis à EUR 425.000,-(quatre cent vingt-cinq mille) euros.

Le liquidateur a pris ensuite les dispositions nécessaires de manière à ce que les provisions et les charges liées à la liquidation soient apurées.

Quatrième résolution

Dans le cadre de la radiation de la succursale sis à Parme, Italie, la Comparante autorise le liquidateur Monsieur Raffaello Raimondo à communiquer toutes affaires cessantes, aussi bien à la Chambre de Commerce de Parme qu'aux Agences compétentes du Territoire, l'affectation du capital social en Italie à l'associé Madame Ponghellini, en déposant l'acte dans les archives du notaire Me. Gianni Donetti de Sanremo afin qu'il effectue les opérations nécessaires, avec pouvoir pour

le liquidateur, de l'intégrer avec toutes les mentions utiles et nécessaires pour que le présent acte puisse circuler en Italie avec la même efficacité et validité qu'un acte rédigé sur le territoire italien et à titre d'exemple: renoncer à l'hypothèque légale; quittance; faire les déclarations visées à la loi 151/75 et à la loi sur l'urbanisme (n° 47/85 et D.P.R. 380/01); identifier au cadastre les immeubles en donnant acte que les plans de ces derniers sont conformes à l'état de fait et remplacent les limites; annexer le C.D.U.; annexer les certificats énergétiques; préciser l'existence ou non d'hypothèques et/ou transcriptions préjudicielles; invoquer le prix valeur; invoquer des facilités fiscales; souscrire éventuellement les actes de rectification et/ou de validation et/ou d'intégration pouvant se révéler nécessaires.

De supprimer la succursale en Italie, à Parme (PR), viale Mentana n° 45, inscrite au registre des entreprises à la Chambre de Commerce et de l'artisanat de Parme sous le numéro de code fiscal italien 01879830345 ainsi que sous le numéro REA: PR-184768.

Cinquième résolution

L'assemblée donne décharge au Gérant ainsi qu'au liquidateur pour leur mandat et les tâches liées à la liquidation jusqu'à la date de ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide que les documents sociaux resteront déposés pendant cinq ans au domicile du Monsieur Luigi FOSSA, avec adresse au 4, Via F. Rismondo, Parme Italie.

Septième résolution

L'assemblée prononce la clôture finale de la liquidation de la société "REXMORE TRADING" qui cessera d'exister avec effet à la date du 30 juin 2011.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais incombant en raison des présentes est estimé à 1.000 euros.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 10 août 2011 - WIL/2011/615 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 30 août 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011130261/111.

(110149732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Pfizer Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.125.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of September,
Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE SARL, having its registered office at 51 Av JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 93 997, represented by Me Cécile JAGER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 8, 2011.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE SARL, is the sole partner of PFIZER LUXEMBOURG SARL, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the October 3, 2001, published in the Mémorial C, number 302 of February 22, 2002, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number B 84 125.

The articles of the company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on June 18, 2010, published in the Mémorial C, number 1773 of August 31, 2010.

Which appearing person, acting in her above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the first sentence of article 8 of the articles of incorporation of the Company in order to state that the Board of Managers is composed of at least three members and not five members as stated today. The first sentence of article 8 will be as follows: "The Company is managed by a Board of Managers comprising at least three members, whether participants or not. (...)"

Then, the partners take the following resolution:

Sole resolution

The sole partner resolves to amend the first sentence of article 8 of the articles of incorporation of the Company which will read as follows:

Art. 8. First sentence. "The Company is managed by a Board of Managers comprising at least three members, whether participants or not."

Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at one thousand EUROS (EUR 1,000-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The appearing party, acting in the same interest, does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any certificated deed to the present.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huitième jour de septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE SARL, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93 997,

représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 8 septembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE SARL précitée, est l'associé unique de PFIZER LUXEMBOURG SARL, ayant son siège au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 octobre 2001, publié au Mémorial C sous le numéro 302 du 22 février 2002, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84 125.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 juin 2010 publié au Mémorial C sous le numéro 1773 du 31 août 2010.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Agenda

1. Décision de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la société afin de préciser que le conseil de gérance est composé d'au moins trois membres et non cinq membres comme décrit actuellement.

La première phrase de l'article 8 sera comme suit: «La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins trois membres, associés ou non.»

L'associé unique a ensuite pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier la première phrase de l'article 8 des statuts de la société qui sera dorénavant comme suit:

«**Art. 8. Première phrase.** La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins trois membres, associés ou non. (...)»

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à MILLE EUROS (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

La comparante, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 septembre 2011. LAC / 2011 / 40754. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130026/96.

(110150171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Deroma Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.811.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011130788/12.

(110151293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Timea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 153.410.

L'an deux mille onze, le quinze septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TIMEA S.A.» établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée par acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, pré-qualifiée, en date du 3 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1319 du 26 juin 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 153410.

L'assemblée est présidée par Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les TROIS CENT DIX (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S.Talmas, S.Uriot, A.Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12268. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130103/58.

(110149705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

CPP Investment Board European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 254.775,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.828.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} septembre 2011

L'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Andreas Demmel, en qualité de gérant de catégorie B, avec effet au 31 Août 2011 est acceptée et Monsieur Christophe Munsch, employé privé, né le 22 Mars 1965, à Strasbourg, France, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg est nommé en son remplacement en qualité de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- M. Christophe Munsch, Gérant de catégorie B;
- M. Ganash Lokanathen, Gérant de catégorie B;
- Mr Marc Keirstead, Gérant de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CPP Investment Board European Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Christophe Munsch

Manager

Référence de publication: 2011130621/23.

(110149935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

INN-WI-TEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.189.

Der Sitz der Gesellschaft

"INN-WI-TEC S.A."

ist:

11A, Boulevard Joseph II

L- 1840 Luxembourg

INN-WI-TEC S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2011130631/14.

(110149922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Lux Invest Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 135.237.

Der Sitz der Gesellschaft

"Lux Invest Control S.A."

ist:

11A, Boulevard Joseph II

L- 1840 Luxembourg

Lux Invest Control S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2011130634/14.

(110149925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

PJF Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 59, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 32.499.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 19 septembre 2011.

Résolution:

L'assemblée accepte la reconduction des administrateurs, à savoir:

- Monsieur Pierre Wagner, né le 3 novembre 1942 à Luxembourg, demeurant à L-1651 Luxembourg 59, Avenue Guillaume,
- Madame Jeanne Wagner, née le 31 août 1967 à Luxembourg, demeurant à L-1854 Luxembourg 13, rue Aloyse Kayser,
- Madame Martine Wagner, née le 7 août 1986 à Luxembourg, demeurant à L-2321 Luxembourg, 19, rue Albert Philippe.

L'assemblée accepte la reconduction du mandat de l'administrateur délégué à savoir Monsieur Pierre Wagner, né le 3 novembre 1942 à Luxembourg, demeurant à L-1651 Luxembourg 59, Avenue Guillaume.

L'assemblée accepte la reconduction du commissaire aux comptes à savoir la société Conseils Comptabilité Fiscalité S.A. (anciennement ELIOLUX S.A.) ayant son siège social à L-1853 Luxembourg 24 rue Léon Kauffman.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Pierre Wagner
Administrateur

Référence de publication: 2011132307/26.

(110152547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

AIO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.894.900,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.221.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005 represented by its general partner Anchorage IO GP, L.L.C., a Delaware limited liability company, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,

Hereby represented by Mrs. Petra Magerotte, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I) THAT it is the sole shareholder of AIO S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 21, allée Scheffer; L-2520 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 151.221, incorporated by deed of the undersigned notary, who acted in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 29 January 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 569 of 17 March 2010 (the "Company").

II) THAT the articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a:

- deed of the undersigned notary on 29 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26 May 2011 under number 1123, page 53860;

III) THAT the sole shareholder has taken the resolutions on the following agenda:

Agenda

a. Increase of the Company's share capital by an amount of Eight Hundred Thousand US Dollars (USD 800,000.-) so as to raise it from its current amount of Two Million Ninety-Four Thousand Nine Hundred US Dollars (USD 2,094,900), represented by Eighty-Three Thousand Seven Hundred and Ninety-Six (83,796) shares in registered form, having a par value of Twenty-Five US Dollars (USD 25) each, to Two Million Eight Hundred and Ninety-Four Thousand Nine Hundred US Dollars (USD 2,894,900) represented by One Hundred and Fifteen Thousand Seven Hundred and Ninety-Six (115,796) shares with a par value of Twenty-Five US Dollars (USD 25) each;

b. Issue of Thirty-Two Thousand (32,000) new shares with a nominal value of Twenty-Five US Dollars (USD 25) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares;

c. Accept the subscription of Thirty-Two Thousand (32,000) new shares with a nominal value of Twenty-Five US Dollars (USD 25) each by Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005 (the "Subscriber"), by a contribution in cash and to allocate such shares to the Subscriber;

d. Subsequent amendment of the Article 6.1., first paragraph of the articles of association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items a) to c); and

e. Miscellaneous.

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of Eight Hundred Thousand US Dollars (USD 800,000.-) so as to raise it from its current amount of Two Million Ninety-Four Thousand Nine Hundred US Dollars (USD 2,094,900), represented by Eighty-Three Thousand Seven Hundred and Ninety-Six (83,796) shares in registered form, having a par value of Twenty-Five US Dollars (USD 25) each, to Two Million Eight Hundred and Ninety-Four Thousand Nine Hundred US Dollars (USD 2,894,900) represented by One Hundred and Fifteen Thousand Seven Hundred and Ninety-Six (115,796) shares with a par value of Twenty-Five US Dollars (USD 25) each.

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to issue Thirty-Two Thousand (32,000) new shares with a nominal value of Twenty-Five US Dollars (USD 25) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

Subscription/Payment

There now appeared, Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master, L.P., prenamed, here represented by Mrs. Petra Magerotte, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy,

who declares to subscribe to Thirty-Two Thousand (32,000) new shares with a nominal value of Twenty-Five US Dollars (USD 25) each, and to make payment in full for all such newly subscribed shares, by a contribution in cash of Eight Hundred Thousand US Dollars (USD 800,000.-).

The person appearing declared that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of Eight Hundred Thousand US Dollars (USD 800,000.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Third resolution

The sole shareholder RESOLVES to accept the subscription of Thirty-Two Thousand (32,000) new shares with a nominal value of Twenty-Five US Dollars (USD 25) each by the Subscriber by a contribution in cash and to allocate such shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of Article 6.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ 6.1. Subscribed and Authorized share capital. The Company's corporate capital is fixed at Two Million Eight Hundred and Ninety-Four Thousand Nine Hundred US Dollars (USD 2,894,900), represented by One Hundred and Fifteen Thousand Seven Hundred and Ninety-Six (115,796) shares (parts sociales), of Twenty-Five US Dollars (USD 25) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2.400,

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing and intervening parties, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master, L.P., une société exonérée des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers Corporate Services, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY19005 représentée par son general partner Anchorage IO GP, L.L.C., une société à responsabilité limitée de Delaware, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,

Ici représentée par Madame Petra Magerotte, avocat, résidente à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous le seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I) QUE la partie comparante est l'associé unique de AIO S.à r.l., ayant son siège social au 21, allée Scheffer; L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.221, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, ayant agi en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 569 en date du 17 mars 2010 (la «Société»).

II) QUE les statuts de la Société ont été modifiés:

- par acte du notaire soussigné en date du 29 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 mai 2011 sous le numéro 1123, page 53860;

III) QUE l'associé unique a pris les résolutions sur l'ordre de jour suivant:

Ordre du jour

a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit cent mille dollars américains (800.000.-USD) pour le porter de son montant actuel de deux million quatre-vingt-quatorze mille neuf cent dollars américains (2.094.900.-USD) représenté par quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-seize (83.796) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (25 USD) chacune, à deux million huit cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cents dollars américains (2.894.900.-USD) représenté par cent quinze mille sept cent quatre-vingt-seize (115.796) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (25 USD) chacune;

b. Emission de trente-deux mille (32.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (25 USD) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

c. Acceptation de la souscription de trente-deux mille (32.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (25 USD) chacune, par Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master, L.P., une société à responsabilité limitée exemptée de droit des Iles Cayman, ayant son siège social auprès de c/o Walkers Corporate Services, Walker House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, KY1-9005 (le «Souscripteur») par apport en numéraire et allocation de ces nouvelles parts sociales au Souscripteur;

d. Modification subséquente de l'article 6.1, premier paragraphe, des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points a) à c);

e. Divers.

Première résolution

L'associé unique DÉCIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent mille dollars américains (800.000.-USD) pour le porter de son montant actuel de deux million quatre-vingt-quatorze mille neuf cent dollars américains (2.094.900.-USD) représenté par quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-seize (83.796) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (25 USD) chacune, à deux million huit cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cents dollars américains (2.894.900.-USD) représenté par cent quinze mille sept cent quatre-vingt-seize (115.796) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (25 USD) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique DÉCIDE d'émettre trente-deux mille (32.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (25 USD) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription/ Paiement

Ensuite comparait Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master L.P., prédésignée, ici représenté par Madame Petra Magerotte, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant,

qui déclare souscrire à trente-deux mille (32.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (25 USD) chacune, et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en numéraire de huit cent mille dollars américains (800.000.-USD).

Le comparant déclare que les parts sociales nouvellement émises ont été libérées entièrement en espèce et que la somme totale de huit cent mille dollars américains (800.000.-USD) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'associé unique DÉCIDE d'accepter la souscription de trente-deux mille (32.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (25 USD) chacune, par le Souscripteur par un apport en numéraire et d'allouer des telles parts sociales au Souscripteur.

Quatrième résolution

L'associé unique DÉCIDE de modifier le premier alinéa de l'Article 6.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à deux million huit cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cents dollars américains (2.894.900.-USD) représenté par cent quinze mille sept cent quatre-vingt-seize (115.796) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (25 USD), toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société à raison des présentes sont évalués à environ EUR 2.400,

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, le mandataire des comparants a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. MAGEROTTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2011. Relation: LAC/2011/34701. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129769/170.

(110149652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Mersch-Kieffer S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 96, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg E 225.

En date du 14 juin 2011, Elisabeth Mersch a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 15 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.09.2011.

Elisabeth MERSCH.

Référence de publication: 2011130637/10.

(110149965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Nikaya SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.292.

Der Sitz der Gesellschaft

"NIKAYA S.A.,SPF"

ist:

11A, Boulevard Joseph II

L- 1840 Luxembourg

NIKAYA S.A., SPF

Unterschrift

Référence de publication: 2011130641/14.

(110149924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Numisma S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.759.

- La société BUCOMI S.A. dénonce le siège social de NUMISMA S.A dont le siège sociale est situé au 41, Rue Canal.

Renseignement:

NUMISMA S.A, Société anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 41, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 118759

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011130642/14.

(110149946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Numisma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 41, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 118.759.

—
- La société BUCOMI S.A. démissionne de ses fonctions de commissaires aux comptes de la société NUMISMA S.A avec effet au 15 juin 2011.

Renseignement:

NUMISMA S.A, Société anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 41, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 118759

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011130643/16.

(110149950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Myagency.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 59, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 163.444.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le treize septembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Aurélien BOURDAA, strategy and communication specialist, né à Bazas (France), le 9 septembre 1982, demeurant à L-1221 Luxembourg, 33, rue de Beggen.

2) Monsieur Anouar JALLOUZ, commercial, né à Djerba-Midoun (Tunisie), le 14 mai 1981, demeurant à F-57050 Longeville-lès-Metz, 32C, boulevard Saint-Symphorien.

3) Monsieur Gérard KOUNKOU NGANGA, marketing specialist, né à Addis Abeba (Ethiopie), le 12 mars 1972, demeurant à L-2559 Luxembourg, 14, rue Valentin Simon.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "MYAGENCY.LU S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'une agence de publicité dans son sens le plus large.

L'objet de la Société inclut en outre la création, l'installation, l'édition, la gestion de sites internet ainsi que le commerce de tous supports et articles publicitaires.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Walferdange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Aurélien BOURDAA, préqualifié, cinquante et une parts sociales,	51
2) Monsieur Anouar JALLOUZ, préqualifié, vingt parts sociales,	20
3) Monsieur Gérard KOUNKOU NGANGA, préqualifié, vingt-neuf sociales, parts	29
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-7243 Bereldange, 59, rue du Dix Octobre.
2. Sont nommés aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Aurélien BOURDAA, strategy and communication specialist, né à Bazas (France), le 9 septembre 1982, demeurant à L-1221 Luxembourg, 33, rue de Beggen, gérant technique, et
 - Monsieur Gérard KOUNKOU NGANGA, marketing specialist, né à Addis Abeba (Ethiopie), le 12 mars 1972, demeurant à L-2559 Luxembourg, 14, rue Valentin Simon, gérant administratif.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. BOURDAA, A. JALLOUZ, G. KOUNKOU NGANGA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2011. LAC/2011/40651. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129999/131.

(110149932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Pamplona PE Topco 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.250,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.795.

—
Suite à la dissolution de Pamplona PE Holdco 9 S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.738, et à la reprise de l'ensemble des actifs et passifs par la Société, il résulte que les mille (1.000) parts sociales de classe D de la Société qu'elle détenait, ont été reprise par la Société, de sorte que, suite à ce transfert:

- 1) Pamplona PE Holdco 9 S.à r.l., précitée, ne détient désormais aucune part sociale de classe D de la Société,
- 2) Pamplona PE Topco 9 S.à r.l., précitée, détient désormais l'ensemble des mille (1.000) parts sociales de classe D de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011130644/20.

(110150061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Elvira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 76.548.

—
EXTRAIT

En date du 20 septembre 2011, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine van Oort, en tant que administrateur de la société, est acceptée avec effet au 23 février 2011
- La nomination de Wim Rits, né à Merksem, Belgique, le 14 juin 1970, ayant l'adresse au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que l'administrateur est acceptée avec effet au 23 février 2011 et ce jusqu'au assemblée générale de 2015.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131412/16.

(110151477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Pamplona PE Topco 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.250,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.795.

—
Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 15 septembre 2011 que la Société a cédé ses mille (1.000) parts sociales de classe D qu'elle détenait, à la société Pamplona Capital Partners II LP, une société de droit du Grand Cayman, ayant son siège social au Ugländ House, South Church Street, KY - George Town, Grand Cayman, de sorte que, suite à ce transfert:

- 1) Pamplona PE Topco 9 S.à r.l., précitée, ne détient désormais aucune part sociale de classe D de la Société,
- 2) Pamplona Capital Partners II LP, précitée, détient désormais l'ensemble des mille (1.000) parts sociales de classe D de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011130645/19.

(110150067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Scan Investors Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 152.457.

Der Sitz der Gesellschaft

"Scan Investors Group S.A."

ist:

11A, Boulevard Joseph II

L- 1840 Luxembourg

Scan Investors Group S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2011130648/14.

(110149929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Wind Acquisition Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 109.825.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale de l'actionnaire unique tenue extraordinairement en date du 5 septembre 2011

1. Avec effet au 28 juillet 2011, la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT a démissionné de son mandat de commissaire.

2. Avec effet au 28 juillet 2011, la société anonyme ERNST & YOUNG, avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg B 47771, a été nommée comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. La cooptation de Monsieur Pierre CLAUDEL, décidée par les administrateurs restants en date du 24 juin 2011, a été ratifiée et Monsieur Pierre CLAUDEL a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 15 septembre 2011

Pour extrait conforme

Wind Acquisition Finance S.A.

Signature

Référence de publication: 2011132432/21.

(110152720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Sky Queen AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.467.

Der Sitz der Gesellschaft

"Sky Queen AG"

ist:

11A, Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Sky Queen AG

Unterschrift

Référence de publication: 2011130649/14.

(110149923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Subsea 7 Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.857.900,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.974.

—
Extrait des décisions de l'associé unique

En date du 14 septembre 2011, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, en tant que réviseur d'entreprise de la Société, et ce avec effet immédiat.

Son mandat expirera lors de l'approbation des comptes pour l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2011 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011130651/19.

(110149940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Anchorage IO II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.318.200,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.760.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master II, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005 represented by its general partner Anchorage IO GP II, L.L.C., a Delaware limited liability company, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,

Hereby represented by Mrs. Petra Magerotte, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I) THAT it is the sole shareholder of Anchorage IO II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 21, allée Scheffer; L-2520 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 155.760, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 22 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2391, page 114727, of 8 November 2010 (the "Company").

II) THAT the articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a:

- deed of the undersigned notary on 29 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26 May 2011 under number 1117, page 53613;

III) THAT the sole shareholder has taken the resolutions on the following agenda:

Agenda

a. Increase of the Company's share capital by an amount of Six Hundred and Fifty Thousand US Dollars (USD 650,000.-) so as to raise it from its current amount of Six Hundred and Sixty-Eight Thousand Two Hundred US Dollars (USD 668,200), represented by Twenty-Six Thousand Seven Hundred and Twenty-Eight (26,728) shares in registered form, having a par value of Twenty-Five US Dollars (USD 25) each, to One Million Three Hundred and Eighteen Thousand Two Hundred US Dollars (USD 1,318,200) represented by Fifty-Two Thousand Seven Hundred and Twenty-Eight (52,728) shares with a par value of Twenty-Five US Dollars (USD 25) each;

b. Issue of Twenty-Six Thousand (26,000) new shares with a nominal value of Twenty-Five US Dollars (USD 25) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares;

c. Accept the subscription of Twenty-Six Thousand (26,000) new shares with a nominal value of Twenty-Five US Dollars (USD 25) each by Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master II, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY19005 (the "Subscriber"), by a contribution in cash and to allocate such shares to the Subscriber;

d. Subsequent amendment of the Article 6.1., first paragraph of the articles of association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items a) to c); and

e. Miscellaneous.

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of Six Hundred and Fifty Thousand US Dollars (USD 650,000.-) so as to raise it from its current amount of Six Hundred and Sixty-Eight Thousand Two Hundred US Dollars (USD 668,200), represented by Twenty-Six Thousand Seven Hundred and Twenty-Eight (26,728) shares in registered form, having a par value of Twenty-Five US Dollars (USD 25) each, to One Million Three Hundred and Eighteen Thousand Two Hundred US Dollars (USD 1,318,200) represented by Fifty-Two Thousand Seven Hundred and Twenty-Eight (52,728) shares with a par value of Twenty-Five US Dollars (USD 25) each.

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to issue Twenty-Six Thousand (26,000) new shares with a nominal value of Twenty-Five US Dollars (USD 25) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

Subscription / Payment

There now appeared, Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master II, L.P., prenamed, here represented by Mrs. Petra Magerotte, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy,

Who declared to subscribe to Twenty-Six Thousand (26,000) new shares with a nominal value of Twenty-Five US Dollars (USD 25) each, and to make payment in full for all such newly subscribed shares, by a contribution in cash of Six Hundred and Fifty Thousand US Dollars (USD 650,000.-).

The person appearing declared that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of Six Hundred and Fifty Thousand US Dollars (USD 650,000.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Third resolution

The sole shareholder RESOLVES to accept the subscription of Twenty-Six Thousand (26,000) new shares with a nominal value of Twenty-Five US Dollars (USD 25) each by the Subscriber by a contribution in cash and to allocate such shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of Article 6.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" 6.1. Subscribed and Authorized share capital. The Company's corporate capital is fixed at One Million Three Hundred and Eighteen Thousand Two Hundred US Dollars (USD 1,318,200) represented by Fifty-Two Thousand Seven Hundred and Twenty-Eight (52,728) shares (parts sociales), of Twenty-Five US Dollars (USD 25) each, all fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,200.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing and intervening parties, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master II, L.P., une société exonérée des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers Corporate Services, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005 représentée par son general partner Anchorage IO GP II, L.L.C., une société à responsabilité limitée de Delaware, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,

Ici représentée par Madame Petra Magerotte, avocat, résidente à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous le seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I) QUE la partie comparante est l'associé unique de Anchorage IO II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.760, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2391 du 8 novembre 2010, page 114727 (la «Société»).

II) QUE les statuts de la Société ont été modifiés:

- par acte du notaire soussigné en date du 29 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 mai 2011 sous le numéro 1117, page 53613;

III) QUE l'associé unique a pris les résolutions sur l'ordre de jour suivant:

Ordre du jour

a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent cinquante mille dollars américains (650.000.-USD) pour le porter de son montant actuel de six cent soixante-huit mille deux cents dollars américains (668.200.-USD) représenté par vingt-six mille sept cent vingt-huit (26.728) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (25 USD) chacune, à un million trois cent dix-huit mille deux cents dollars américains (1.318.200.-USD) représenté par cinquante-deux mille sept cent vingt-huit (52.728) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (25 USD) chacune;

b. Emission de vingt-six mille (26.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (25 USD) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

c. Acceptation de la souscription de vingt-six mille (26.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (25 USD) chacune, par Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master II, L.P., une société à responsabilité limitée exemptée de droit des Iles Cayman, ayant son siège social auprès de c/o Walkers Corporate Services, Walker House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, KY1-9005 (le «Souscripteur») par apport en numéraire et allocation de ces nouvelles parts sociales au Souscripteur;

d. Modification subséquente de l'article 6.1, premier paragraphe, des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points a) à c);

e. Divers.

Première résolution

L'associé unique DÉCIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent cinquante mille dollars américains (650.000.-USD) pour le porter de son montant actuel de six cent soixante-huit mille deux cents dollars américains (668.200.-USD) représenté par vingt-six mille sept cent vingt-huit (26.728) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (25 USD) chacune, à un million trois cent dix-huit mille deux cents dollars américains (1.318.200.-USD) représenté par cinquante-deux mille sept cent vingt-huit (52.728) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (25 USD) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique DÉCIDE d'émettre vingt-six mille (26.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (25 USD) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription / Paiement

Ensuite comparait Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master L.P., prédésignée, ici représenté par Madame Petra Magerotte, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant,

qui déclare souscrire à vingt-six mille (26.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (25 USD) chacune, et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en numéraire de six cent cinquante mille dollars américains (650.000.-USD).

Le comparant déclare que les parts sociales nouvellement émises ont été libérées entièrement en espèce et que la somme totale de six cent cinquante mille dollars américains (650.000.-USD) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'associé unique DÉCIDE d'accepter la souscription de vingt-six mille (26.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (25 USD) chacune, par le Souscripteur par un apport en numéraire et d'allouer des telles parts sociales au Souscripteur.

Quatrième résolution

L'associé unique DÉCIDE de modifier le premier alinéa de l'Article 6.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social est fixé à un million trois cent dix-huit mille deux cents dollars américains (1.318.200.-USD) représenté par cinquante-deux mille sept cent vingt-huit (52.728) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (25 USD), toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société à raison des présentes sont évalués à environ EUR 2.200,-

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, le mandataire des comparants a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. MAGEROTTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2011. Relation: LAC/2011/34703. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129755/169.

(110149984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Agrotrade International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 139.556.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 17 mai 2011 que:

- L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

- L'assemblée décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans chez Monsieur Alexis QUILIN, 32 avenue Claude Vellefaux, F-57010 Paris, et qu'en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés à la même adresse au profit de qui il appartiendra.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011131317/18.

(110151422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Taurus Transinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 149.275.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 12.08.2011 um 11.00 Uhr, Abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Abwahl von Frau Ute Klimek als ständiger Vertreter der MMS Mercury Management Services S.A. wurde angenommen.

2. Die Wahl des neuen ständigen Vertreters der MMS Mercury Management Services S.A., R.C. B 135236 mit Sitz zu L-1840 Luxemburg, 11 A, Boulevard Joseph II,

Herr Götz Schöbel, geboren am 14.03.1966 in Bad Frankenhausen, geschäftsansässig zu L-1840 Luxemburg, 11 A, Boulevard Joseph II,

bestellt in der Generalversammlung vom 30.11.2010, wurde angenommen.

Luxemburg, den 12.08.2011.

Unterschrift

Die Versammlung

Référence de publication: 2011130653/19.

(110149936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

SOCLINPAR S.A., Société Luxembourgeoise d'Investissements et de Participations, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.980.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration du 15 septembre 2011 que:

La société Soclinpar S.A., avec siège social au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg a absorbé la société Onalia S.A, sise au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés Luxembourg B numéro 109394, selon les termes du projet de fusion passé par acte authentique reçu de Maître Cosita Delvaux en date du 30 juin 2011 et publié au Mémorial C numéro 1591 page 76343, le 16 juillet 2011

Fait à Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Pour Extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011130650/17.

(110149909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Galaxy S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 73.667.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011130831/11.

(110151427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Planet Plus Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.409.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le sept septembre;

Pardevant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

A COMPARU:

La société anonyme de droit panaméen "A.F.I. ASESORES S.A.", établie et ayant son siège social à Panama, 50th Street, P.H. Plaza 200 Building, 16th floor (République de Panama),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF" qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Titre I^{er} . Définitions

"Loi": signifie les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

"Loi SPF": signifie les dispositions de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

"Statuts": signifie les statuts de la Société.

Titre II. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "PLANET PLUS INVESTMENTS S.A., SPF" (ci-après la "Société"), qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens de la Loi SPF et régie par les dispositions légales afférentes ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Titre III. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre IV. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} lundi du mois de juin à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre V. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre VI. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VII. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VIII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre IX. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre X. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies par la Loi et la Loi SPF.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "A.F.I. ASESORES S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont nommés administrateurs de la Société:
 - Monsieur Philippe DE PATOUL, employé privé, né à Namur (Belgique), le 19 août 1947, demeurant à B-6700 Toernich, 42, rue d'Udange;
 - Monsieur Paul TORI, employé privé, né à Lima (Pérou), le 3 avril 1968, demeurant à B-1640 Rhode Saint Genèse, 170, Chaussée de la Grande Espinette;
 - Monsieur Tom FABER, employé privé, né à Munich (Allemagne), le 5 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
3. La société à responsabilité limitée "MARC MULLER CONSEILS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3a, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80574, est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.
5. Le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 3a, rue Guillaume Kroll.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2011. LAC/2011/40247. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129497/242.

(110149055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

British American Tobacco Belgium - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1456 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 99.930.

Les comptes annuels de la société de droit étranger British American Tobacco Belgium S.A. au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130748/10.

(110150759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Celtos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 68.609.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011130757/10.

(110151048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

CEREP III F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.982.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 19 septembre 2011 que CEREP III S.à r.l., associé unique de la Société a transféré toutes les deux cent cinquante (250) parts sociales détenues dans la Société à CEREP III Sweden S.à r.l., une société enregistrée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B128648 et ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130766/15.

(110151132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

RP3 Holdings (Lux) 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.413.

EXTRAIT

Par résolutions signées en date du 21 septembre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Israel Domingo Basilio, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2011132348/19.

(110152474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

CHERRY Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.287.

Monsieur Per SKARNER demeurant au 32 Roosstrasse, CH-8832 Wolterau, Suisse, a démissionné avec effet au 14 septembre 2011 de son mandat d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

CHERRY Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2011130772/13.

(110151139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Compass Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.408.

L'administrateur de catégorie B de la Société, Monsieur Michel RAFFOUL, a transféré son adresse professionnelle au:
- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

COMPASS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2011130779/13.

(110151026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Delphi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 148.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011130782/10.

(110151279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Alphabet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 133.414.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 mai 2011 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Sylvain DEVI-CO, Président, de Monsieur Joseph WINANDY et de COSAFIN S.A (domiciliée 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg), ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de FIDUCIAIRE HRT.

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31.12.2011.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011131327/18.

(110151662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

De Narda Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011130783/10.

(110150793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Deco Granits S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5407 Bous, 9A, Montée des Vignes.

R.C.S. Luxembourg B 151.312.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130784/10.

(110150770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Coogee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.824.

Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance réuni en date du 26 juillet 2011

L'an deux mille onze, le 26 juillet, à 9 heures 15, les gérants de la société COOGEE SARL se sont réunis et ont pris, à l'unanimité des voix exprimées, la résolution suivante:

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 9b, Boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg au 35A, Avenue John F. Kennedy à L-1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

P. Hansen.

Référence de publication: 2011132039/13.

(110152219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Stone Trading Dominicus Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.574.

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait

Suivant la décision de l'Assemblée Générale du
13 juin 2011

la maison-mère aux Pays-Bas ferme sa succursale

STONE TRADING DOMINICUS LUXEMBOURG, RCS B No. 122574.

Référence de publication: 2011130790/13.

(110150679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.
